

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 AVRIL 2010

Date de convocation :
06/04/2010

Date d'affichage :
19/04/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Martine PINEL, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Claude HOARAU), Mme Martine BORG (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (remplacé par Mme Martine PINEL)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BRETON

OBJET : FIXATION DU TAUX RELAIS POUR 2010

Vu le rapport de Monsieur ROCHE Jean Paul, Président de la Commission des Finances,

Au titre de 2010, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération intercommunale ne percevront ni le produit de la taxe professionnelle, ni celui de la nouvelle cotisation économique territoriale, mais une ressource de substitution appelée « compensation relais », prévue à l'article 1640 B du Code Général des Impôts.

La compensation relais de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN comprend deux composantes :

La première composante est égale au plus élevé des deux montants suivants :

- le produit de la taxe professionnelle qui résulterait de l'application, au titre de l'année 2010, des dispositions relatives à la taxe professionnelle dans leur version en vigueur au 31 décembre 2009. Pour le calcul de ce produit, il est fait application des délibérations relatives aux bases de taxe professionnelle applicables en 2009 : par ailleurs, le taux retenu est le taux de la taxe professionnelle de l'année 2009.
- le produit de taxe professionnelle perçu au titre de 2009.

La seconde composante est égale au produit des bases de la cotisation foncière des entreprises de 2010 par la différence positive, multipliée par un coefficient de 0,84, entre le taux relais que doit voter le Conseil de Communauté et le taux de taxe professionnelle voté au titre de l'année 2009.

Le taux relais peut être fixé librement dans les limites fixées par les dispositions de l'article 1636 B sexies dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre 2009, à l'exception du I de cet article.

Le taux relais peut ainsi être fixé à la valeur du taux de taxe professionnelle 2009 majoré de la plus faible des augmentations constatées dans le périmètre communautaire entre 2008 et 2009 des taux moyens pondérés de la taxe d'habitation, d'une part, de la taxe d'habitation et des taxes foncières, d'autre part.

Entre les deux années de référence, le taux moyen pondéré de la taxe d'habitation a progressé de 1,033602 % et le taux moyen pondéré des trois impôts « ménages » de 1,037354 %. Le taux relais pourrait, sur cette base, atteindre 13,94 %.

Lors de la Commission des Finances du 6 avril 2010, il a été décidé de proposer à l'assemblée de retenir comme taux relais pour 2010 le taux de 13,94 %, soit le taux maximum possible pour notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux relais, prévu à l'article 1640 B du Code Général des Impôts, à 13,94 %.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-31

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 AVRIL 2010

Date de convocation :
06/04/2010

Date d'affichage :
19/04/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Martine PINEL, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Claude HOARAU), Mme Martine BORG (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (remplacé par Mme Martine PINEL)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BRETON

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 - BUDGET PRINCIPAL

Sur le rapport de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances,

Vu le budget primitif adopté le 20 janvier 2010,

Vu la Commission des Finances du 6 avril 2010,

Considérant la nécessité de procéder à des mouvements budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement et ceci afin de reprendre les résultats constatés lors de l'adoption du compte administratif 2009 ainsi que les restes à réaliser 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : **459 149,34 €**
- section d'investissement : **2 507 500,79 €**

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-32

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 AVRIL 2010

Date de convocation :
06/04/2010

Date d'affichage :
19/04/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Martine PINEL, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Claude HOARAU), Mme Martine BORG (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (remplacé par Mme Martine PINEL)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BRETON

OBJET : FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR LE SMIRTOM DE BEAUGENCY ET LE SMICTOM DE LAMOTTE-SALBRIS

Monsieur le Président rappelle que par l'intermédiaire des compétences dévolues à la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté a instauré, à compter du 1^{er} janvier 2007, la T.E.O.M. et a décidé de se substituer aux villes membres de la Communauté pour la perception. Il rappelle également que l'article 107 de la loi de Finances initiale pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quarter du Code Général des Impôts, prévoit :

1°) Qu'à compter de 2005, les communes ou leurs groupements votent un taux de T.E.O.M. et non plus un produit comme auparavant.

2°) Que les communes ou groupements de Communes, compétents en matière d'élimination des déchets ménagers, peuvent voter, sur leur territoire, des taux de T.E.O.M. différents en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu à l'utilisateur.

Suite à l'analyse effectuée par la Commission Finances le 6 avril 2010, il est proposé au conseil communautaire de voter les taux de la TEOM des Communes d'Ardon et Ligny-le-Ribault relevant du SMIRTOM et des Communes de La Ferté Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette-, Ménestreau-en-Villette et Sennely relevant du SMICTOM pour 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE les taux 2010 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), comme suit :

- **ARDON : 10,81 %**, à l'unanimité,
- **LIGNY-LE-RIBAULT : 10,81 %**, à l'unanimité,
- **LA FERTE SAINT-AUBIN : 19,13 %**, par 14 voix pour et 8 abstentions (Mrs Froment, Chuburu, Beunier, Girerd, Hoarau, Ouvry, Mmes Breton, Bouet),
- **MARCILLY-EN-VILLETTE : 13,80 %**, par 21 voix pour et 1 abstention (M. OUVRY),
- **MENESTREAU-EN-VILLETTE : 13,80 %**, par 21 voix pour et 1 abstention (M. OUVRY),
- **SENNELY : 13,80 %**, par 21 voix pour et 1 abstention (M. OUVRY).

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux Services fiscaux par l'intermédiaire des Services préfectoraux.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-33

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 AVRIL 2010

Date de convocation :
06/04/2010

Date d'affichage :
19/04/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Martine PINEL, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Claude HOARAU), Mme Martine BORG (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (remplacé par Mme Martine PINEL)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BRETON

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE 2010 DU SPANC

Vu le rapport de Monsieur Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de passer les écritures comptables suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Rééquilibrage des chapitres 040 et 042 : compte 60636/011 :	- 2,00 €
Rééquilibrage des chapitres 040 et 042 : compte 6811/042 :	2,00 €

Section d'investissement

Dépenses

Compte 205 logiciel :	+ 418,60 €
Compte 2183 matériel informatique :	- 418,60 €

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-34

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 AVRIL 2010

Date de convocation :
06/04/2010

Date d'affichage :
19/04/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Martine PINEL, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Claude HOARAU), Mme Martine BORG (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (remplacé par Mme Martine PINEL)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BRETON

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DU SERVICE SOCIAL DE LA VILLE DE LA FERTE SAINT-AUBIN

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans l'intérêt organisationnel et économique de la Ville de La Ferté Saint-Aubin et de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, une convention de mise à disposition de l'agent social communautaire, référent RSA à raison de 50 %, pourrait être établie vers la Direction de l'Animation Sociale et de la Solidarité de la Commune à raison de 50 %, et ceci à compter du 1^{er} juin 2010.

En contrepartie de cette mise à disposition, la Commune de LA FERTE SAINT-AUBIN remboursera la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin à hauteur de 50 % du salaire de l'agent en question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer ladite convention, telle qu'elle figure en annexe à la présente.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-35

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 AVRIL 2010

Date de convocation :
06/04/2010

Date d'affichage :
19/04/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Martine PINEL, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Claude HOARAU), Mme Martine BORG (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (remplacé par Mme Martine PINEL)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BRETON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SPANC

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs du SPANC :

- Cadre d' emploi des ingénieurs territoriaux : - 1 ; solde : 0
- Cadre d' emploi des techniciens supérieurs : +1 ; solde : 1

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-36

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 AVRIL 2010

Date de convocation :
06/04/2010

Date d'affichage :
19/04/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Martine PINEL, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Claude HOARAU), Mme Martine BORG (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (remplacé par Mme Martine PINEL)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BRETON

OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE VIDANGE DU SPANC

Monsieur Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 9 mars dernier, elle a autorisé son Président à lancer une procédure de consultation pour le marché vidange du SPANC.

Trois offres ont été réceptionnées et analysées.

La Commission Environnement et Cadre de Vie, réunie le 14 avril, propose de retenir la Société SOA VEOLIA PROPRETE, la mieux classée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise SOA VEOLIA PROPRETE, sis ZI les Pierrelets, à Chaingy (Loiret) pour un montant de 237,37 € TTC avec option n° 2.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-37

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 AVRIL 2010

Date de convocation :
06/04/2010

Date d'affichage :
19/04/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Martine PINEL, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Claude HOARAU), Mme Martine BORG (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (remplacé par Mme Martine PINEL)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BRETON

OBJET : DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE : SOLOGNE ENTRETIEN

Monsieur le Président informe l'Assemblée que M. et Mme FERRE, actuellement dirigeants de la société SOLOGNE ENTRETIEN (implantée à VANNES-SUR-COSSON), qui a comme domaines d'activités l'aménagement et l'entretien de territoires, la création et l'entretien d'espaces verts, assainissement, VRD et terrassement, souhaitent trouver un terrain d'environ 6 000 m² pour y implanter un bâtiment (1 000 m²) et une zone de stockage de matériaux.

Il précise par ailleurs qu'après vérification avec l'ADEL, l'activité n'est pas éligible à une aide au titre de l'immobilier d'entreprise. Malgré tout, M. et Mme FERRE restent intéressés par une implantation à LA FERTE SAINT-AUBIN sur la ZAE de LA CHAVANNERIE I.

Une option d'achat est donc formalisée par courrier de la parcelle AV49, d'une superficie de 10 000 m² pour un montant de 76 200 € (7,62 €/m²).

Vu la demande formulée en date du 25 février 2010 auprès du Service des évaluations domaniales, telle qu'elle figure en annexe à la présente,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE :

- Monsieur le Président à signer la promesse de vente à intervenir à ce titre avec les intéressés et en confier la rédaction à l'étude notariale fertésienne,
- les conjoints FERRE à déposer un permis de construire sur un bien communautaire, dans l'attente de la régularisation de cette transaction.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-38

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 AVRIL 2010

Date de convocation :
06/04/2010

Date d'affichage :
19/04/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Martine PINEL, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Claude HOARAU), Mme Martine BORG (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (remplacé par Mme Martine PINEL)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BRETON

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUPRES DE LA DIRECTION ET DES ACTIONNAIRES DE ROXEL

A l'occasion de différentes rencontres en 2009 et début 2010, les responsables de l'entreprise ROXEL nous ont annoncé qu'un audit était en cours, concernant une hypothèse de reconcentration de certains des 4 sites actuellement occupés par cette société : La Ferté St-Aubin, Bourges, St Médard en Jalles (Gironde), plus le siège social du Plessis Robinson.

La réalisation de cet audit est la conséquence directe de la loi de programmation militaire 2009-2014, adoptée en juillet dernier, qui vise, entre autres, à privatiser la SNPE (Société Nationale des Poudres et Explosifs). En effet, ROXEL est actuellement détenue à 50 % par MBDA et à 50 % par la SNPE. Cette dernière va être vendue par l'Etat au groupe SAFRAN issu de la fusion entre la SNECMA et la SAGEM.

L'objet de cet audit consistait à étudier 3 scénarii :

- Le regroupement des 2 sites de la région centre à La Ferté Saint-Aubin,
- La même chose mais à Bourges,
- Le maintien des 2 sites mais avec une spécialisation de chacun d'entre eux.

Au cours de ces différentes rencontres, nous avons tenté de mettre en avant tous les arguments propices au maintien de ROXEL à La Ferté Saint-Aubin. Nous avons notamment mis en relation les responsables de l'entreprise avec le Conseil Régional, Chef de file pour la compétence économique, pour définir une politique de recherche/développement pouvant être soutenue par des subventions publiques de la part de la Région, du Département et de l'Union Européenne à condition de ne pas supprimer des emplois.

Le 31 mars 2010, nous avons été informés de la décision des dirigeants de l'entreprise de :

- Transférer à Bourges l'activité pyrotechnique avec 33 salariés,
- Conserver à La Ferté Saint-Aubin l'activité mécanique tournée vers l'aéronautique avec 31 salariés,
- Supprimer 20 postes sur les 84 existants,

Avec la volonté d'engager un « plan de sauvegarde des emplois » début avril, de le finaliser avant l'été 2010 et d'opérer le transfert sur Bourges mi-2011.

A aucun moment, au cours de ces différentes réunions, il n'a été question de suppressions d'emplois mais de réorganisation géographique dans une logique industrielle et économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DEMANDE, le réexamen de la décision de la Direction afin qu'elle revienne sur les suppressions d'emplois envisagées dans le cadre de cette réorganisation.

CHARGE M. le Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin et M. le Maire de La Ferté Saint-Aubin de rencontrer à ce sujet le Directeur Général de ROXEL.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-39

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 AVRIL 2010

Date de convocation :
06/04/2010

Date d'affichage :
19/04/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Martine PINEL, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Claude HOARAU), Mme Martine BORG (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (remplacé par Mme Martine PINEL)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BRETON

OBJET : ETUDE DE CIRCULATION ET D'INCIDENCE EN VUE DE LA CREATION D'UN ECHANGEUR AUTOROUTIER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA FERTE SAINT-AUBIN

Monsieur Philippe FROMENT, Vice Président, propose à l'Assemblée une délibération de principe relative à une sollicitation du Conseil Général pour la mise en œuvre d'une étude de circulation au sud de l'agglomération orléanaise dans les sens Nord Sud et Est Ouest.

En effet, dans le cadre du désengorgement des routes départementales et nationales, situées dans ce secteur, et principalement dans l'effort constant des Communes contre les nuisances des poids lourds, ainsi que dans l'attention des territoires de développer l'effort économique par la création de zones d'activités, il s'avère impératif que l'échangeur autoroutier de l'A71, au droit des Communes de LA FERTE SAINT-AUBIN et JOUY-LE-POTIER puisse voir le jour.

Afin de démontrer la nécessité d'un tel aménagement, il est proposé à l'assemblée de demander au Conseil Général du LOIRET de lancer une étude de circulation, notamment poids lourds, sur le sud de l'agglomération orléanaise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le Conseil Général du LOIRET pour mettre en place une étude de circulation sur le périmètre susvisé.

Le Président
Xavier DESCHAMPS